



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°54 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 JUILLET 2021

Convocation en date du : 29 JUIN 2021

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier _ Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

Arc-sous-Montenot	Patrick GRILLON	X
Bians-les-Usiers	Aurélien DORNIER	X
	Martial BICHET	Excusé
Chapelle d’Huin	Béatrice PRITZY	X
	Cédric BRAGARD	X
Évillers	Jean-Philippe DESCOURVIERES	X
Gevresin	Louis BOURGEOIS	X
Goux-les-Usiers	Éric BOURGEOIS	Excusé
	Claudine CATTET	X
	Nicolas ROYET	X
Levier	Marc SAULNIER	Proc à F. GARCIA
	Nathalie SIEVERT	X

Levier	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	X
	Frédéric DOLE	Proc à L. SCHNEITER
	Christophe MICHEL	X
	Léonie SCHNEITER	X
	Bernard JEANNIN	X
Septfontaines	Christian RATTE	Représenté par Jérémie GUYOT
Sombacour	Frédéric TOUBIN	X
	Ahmed KALLAL	X
Villeneuve d’Amont	Marie-Claire MONNIN	X
Villers-sous-Chalamont	Claude COURVOISIER	X

X = membre présent à la réunion. Quorum Atteint

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal n°53 du 31 Mai 2021.

1. Approbation du protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,
2. Définition de l'intérêt communautaire de la CCA 800,
3. Approbation de travaux pour la création d'un bureau pour la psychologue scolaire à l'école Pergaud,
4. Plan de financement relatif à la création d'un bureau pour la psychologue scolaire à l'école Pergaud.
5. Attribution de la mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) pour la création de la maison de santé de Goux-les-Usiers,
6. Attribution du contrat CTC (Contrôle Technique de Construction) pour la création de la maison de santé de Goux-les-Usiers,
7. Attribution du contrat SPS (Sécurité Protection de la Santé) pour la création de la maison de santé de Goux-les-Usiers,
8. Attribution du contrat de maîtrise d'œuvre, en phase travaux, pour la création de la maison de santé de Goux-les-Usiers,
9. Mise à jour du plan de financement des travaux de la maison de santé de Goux-les-Usiers,
10. Attribution d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du cahier des charges dans le cadre du lancement du SDAEP,
11. Attribution d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de création ou de réhabilitation d'un groupe scolaire sur Levier,
12. Attribution du marché de travaux de rénovation énergétique et de sécurisation de la gendarmerie de Levier,
13. Autorisation d'emprunt dans le cadre des travaux de la gendarmerie de Levier,
14. Autorisation d'emprunt dans le cadre des travaux de la construction de la maison de santé de Goux-les-Usiers,
15. Travaux de sécurisation de l'école d'Evillers,
16. Convention de mise à disposition du local de l'Espace France Services par la commune de Levier,
17. Convention de mise à disposition d'une calèche au profit de l'association « Les amis du musée »,
18. Vente d'un terrain sur la zone économique Champs Bégaud,
19. Acquisition d'une maison forestière,
20. Tarif de la taxe de séjour 2022,
21. Renouvellement du contrat de maintenance informatique,
22. Modification des délégations au Président,
23. Demande de subventions d'associations,
24. Cadeau de départ en retrait pour un agent technique

Informations diverses

Ahmed KALLAL est désigné secrétaire de séance pour ce conseil.

Validation du procès-verbal n° 53 :

Pas d'observation sur le procès-verbal du dernier conseil.

1. Approbation du protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Président rappelle aux élus qu'une présentation à laquelle ils étaient conviés s'est tenue le 28 juin dernier en présence de Monsieur Mourgeon de la DDT afin d'expliquer aux élus ce en quoi cela consistait.

Il informe également le conseil que le protocole sera signé par Monsieur le Sous-Préfet, le mardi 6 juillet 2021. Le contrat quant à lui devra être opérationnel courant Octobre 2021 et devra être plus précis au niveau des projets listés.

Délibération :

Le Président, fait part au conseil communautaire du protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire de la CCA 800.

Ce protocole a été rédigé sur la base des projets structurants recensés auprès des communes

Il rappelle à l'assemblée le but de cette démarche ; celui d'organiser des axes de stratégies de développement du territoire pour le mandat en cours.

Ce contrat permettra également à l'Etat d'avoir une meilleure visibilité sur l'attribution des subventions et permettra à ses services d'orienter les collectivités, selon leurs projets, vers des aides plus spécifiques.

La présentation du Président entendue, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le protocole d'engagement du CRTE,
- Autorise le Président à rédiger le contrat final du CRTE.

2. Définition de l'intérêt communautaire de la CCA 800

Le Président explique au conseil que cette délibération évitera à la collectivité de passer systématiquement par une procédure longue de modification des statuts lorsqu'elle concernera un intérêt communautaire.

Délibération :

Suite au changement de statut de la collectivité par rapport à la prise de compétence de la mobilité, il est nécessaire d'établir son intérêt communautaire. Le Président informe le conseil qu'il est nécessaire d'établir ces intérêts pour les compétences obligatoires et les anciennes compétences dites « optionnelles » (intégrées dans les compétences facultatives lors de la loi Engagement & Proximité de 2019).

Le Président propose de voter les intérêts suivants :

Intérêts communautaires de la CCA 800 :

1/ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

➤ Intérêt : La communauté de communes est autorisée à adhérer au Syndicat mixte du Pays du Haut Doubs chargé de l'élaboration, du suivi et de la réalisation du SCOT.

2/ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

- Intérêt : En matière de tourisme, la compétence communautaire inclut également :
- L'aménagement de zones, d'espaces et d'accueils touristiques, notamment la route des Sapins,
- La communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure compétente en matière de développement touristique du Haut-Doubs,
- La gestion, l'aménagement et promotion du domaine skiable nordique de la communauté de communes. Pour l'exercice de ces compétences, la communauté de communes est autorisée à adhérer à tout établissement public chargé de la promotion et de l'animation touristique sur un périmètre limité au Pays du Haut-Doubs.

3/ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

- Intérêt : La communauté de communes est autorisée à adhérer à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute Loue chargé de la gérance de cette compétence.

4/ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

- Intérêt : La communauté de communes est autorisée à adhérer à au Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères (SMCOM) chargé de la gérance de cette compétence.

5/ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

6/ Politique du logement et du cadre de vie ;

- Intérêt : En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

7/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

- Intérêt : Pour les écoles privées, la CCA 800 prendre en charge uniquement le fonctionnement.

9 / Action sociale d'intérêt communautaire ;

- Intérêt : Lorsque la communauté de communes exerce cette compétence, elle peut en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles :

- Actions en faveur de la petite enfance, la communauté de communes est autorisée à conventionner avec le CCAS ou le CIAS de Pontarlier (relais petite enfance)
- Actions en faveur des personnes âgées : soutien aux animations de l'EHPAD de Levier.

10/ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Intérêt : Gestion du fonctionnement de la Maison France services de Levier.

Le Président propose d'effectuer le vote à main levée et à la majorité qualifiée comme rédigé dans nos statuts. L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, valide ces intérêts communautaires à l'unanimité.

3. Approbation de travaux pour la création d'un bureau pour la psychologue scolaire à l'école Pergaud

Marie-Claire Monnin informe le conseil communautaire qu'une psychologue scolaire a été nommée pour les écoles de la CCA 800. Elle se rendra dans chaque école mais aura son bureau à l'école Pergaud de Levier.

Un aménagement du hall d'entrée de l'école est envisagé afin de limiter le coût des travaux puisqu'une étude a été lancée pour réhabiliter le groupe scolaire ou en construire un nouveau.

François Garcia prend la parole et explique la nature des travaux qui devraient commencer au plus vite afin d'être prêt pour la rentrée de Septembre 2021.

Délibération :

Le Président fait lecture aux conseillers communautaires des devis pour les travaux à réaliser pour installer la psychologue scolaire.

Des travaux sont également nécessaires à l'étage afin d'agrandir une classe trop exigüe par rapport au nombre d'enfants supplémentaires.

Le montant des devis s'élève à 6 629€ HT.

Le Président, propose à l'assemblée :

- VALIDER ce projet pour accueillir une psychologue scolaire et agrandir une classe,
- L'AUTORISER à signer les devis pour un montant total de 6629€ HT,
- L'AUTORISER à déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL / DETR.

4. Plan de financement relatif à la création d'un bureau pour la psychologue scolaire à l'école Pergaud

Délibération :

Suite à la délibération approuvant le projet cité ci-dessus, le Président propose de valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	TAUX
LATOUR JérémY_ Travaux d'électricité	1 665€	
S3P_Travaux de Placo & Peinture	4 964€	
TOTAL	6 629€	
Recettes		
ETAT_DSIL	1 988€	29.98 %
Autofinancement CCA	4 641€	70.02 %
TOTAL	6629€	100 %

Le conseil communautaire à l'unanimité valide le plan de financement proposé par le Président.

5. Attribution de la mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) pour la création de la maison de santé de Goux-les-Usiers

Nicolas ROYET souhaite ne pas prendre part au vote et au débat.

Délibération :

Le Président fait lecture de la proposition de l'entreprise C2 ingénierie pour la coordination et le pilotage relatif à la réalisation de la maison de santé de Goux-les-Usiers.

La proposition s'élève à 17 500€ HT et concerne les missions suivantes :

- Assistance au maître d'ouvrage pour le pilotage et la coordination des travaux avec le respect du planning d'exécution,
- L'établissement d'un compte-rendu de chantier de façon hebdomadaire,
- Le recalage du planning d'exécution de façon mensuelle si nécessaire,
- L'établissement des courriers de relances et de constat de retard pour les entreprises défailtantes.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés valide cette proposition et autorise le Président à signer le devis pour un montant HT de 17 500€.

6. Attribution du contrat CTC (Contrôle Technique de Construction) pour la création de la maison de santé de Goux-les-Usiers

Nicolas ROYET souhaite ne pas prendre part au vote et au débat.

Délibération :

Le Président fait lecture de la proposition de l'entreprise APAVE pour intervenir sur le Contrôle Technique de la Construction dans le cadre des travaux de réalisation de la maison de santé de Goux-les-Usiers.

La proposition s'élève à 5 500€ HT et concerne les missions suivantes :

- Mission AV : relative à la stabilité des ouvrages avoisinants
- Mission Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public
- Mission LE : relative à la solidité des existants
- Mission LP : Solidité ouvrages et éléments d'équipement indissociables ou non
- Mission Phu : limitation du bruit dans les établissements de santé
- Mission PS : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- Mission SEI : relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- Mission STI : sécurité des personnes, immeubles secteur tertiaire et industriels
- Mission TH : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés valide cette proposition et autorise le Président à signer le devis de l'APAVE pour un montant HT de 5 500€ pour la mission CTC.

7. Attribution du contrat SPS (Sécurité Protection de la Santé) pour la création de la maison de santé de Goux-les-Usiers

Nicolas ROYET souhaite ne pas prendre part au vote et au débat.

Délibération :

Le Président fait lecture de la proposition de l'entreprise APAVE pour intervenir sur la Sécurité et la Protection de la Santé dans le cadre des travaux de réalisation de la maison de santé de Goux-les-Usiers.

La proposition s'élève à 3 395€ HT et concerne les missions suivantes :

- Organisation des inspections communes des entreprises,
- Examen et harmonisation des PPSPS (Plan particulier de sécurité et de protection de la santé des ouvriers),
- Mise à jour du PGC (Plan Général de Coordination),
- Participation à réunion technique de coordination,
- Participation aux réunions de chantier,
- Visites inopinées hors réunions,
- Mise à jour documents,
- Mise en forme du DIUO (Dossier d'Intervention Ulérieur à l'Ouvrage).

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés valide cette proposition et autorise le Président à signer le devis de l'APAVE pour un montant HT de 3 395€ pour la mission SPS.

8. Attribution du contrat de maîtrise d'œuvre, en phase travaux, pour la création de la maison de santé de Goux-les-Usiers

Nicolas ROYET souhaite ne pas prendre part au vote et au débat.

Délibération :

Le Président fait lecture de la proposition de Philippe DONZE pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de cette maison de santé.

La proposition s'élève à 39 626.40€ HT. Elle est répartie ainsi :

- Etude d'Exécution : 5 517.60€ HT
- Direction Exécution du contrat de travaux : 28 089.60€ HT
- Assistance aux opérations de réception : 6 019.20€ HT

L'architecte DONZE Philippe aura pour co-traitant C2 ingénierie et pour sous-traitant de ce dernier, l'entreprise I4.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDE cette proposition de contrat,
- AUTORISE le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 39 626.40€ HT
- AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à ce contrat.

9. Mise à jour du plan de financement des travaux de la maison de santé de Goux-les-Usiers

Nicolas ROYET souhaite ne pas prendre part au vote et au débat.

Délibération :

Le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de mettre à jour le plan de financement pour les travaux de réalisation de la maison de santé de Goux-les-Usiers.

La CCA 800 sollicite afin de réaliser cette opération d'un montant TTC de **1 422 279.90€**, le soutien et la participation financière des partenaires suivants :

FINANCEURS	Demande au titre de	Taux en %	Montant prévisionnel TTC
ETAT	DETR/DSIL	13.54	192 479.79€

REGION	Soutien à la coordination en santé de proximité des territoires	7.03	100 000.00€
Département	P@C 25	17.58	250 000.00€
SYDED	Fonds de transition énergétique pour la rénovation	3.16	45 000.00€
SYDED	Fonds de transition énergétique pour la mise en place d'une sous-station pour le raccordement au réseau de chaleur	1.05	15 000.00€
CCA 800	Emprunt	53.52	761 250.27€
CCA 800	Auto-financement	4.12	58 549.84€
TOTAL		100.00	1 422 279.90

Suite aux éléments présentés ci-dessus le conseil communautaire à l'unanimité valide ce nouveau plan de financement.

10. Attribution d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du cahier des charges dans le cadre du lancement du SDAEP

Délibération :

Suite à la mise en concurrence effectuée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP) et après ouverture et analyse des 2 offres reçues, le conseil communautaire de la CCA 800 à l'unanimité :

- Décide de confier cette mission à la société NALDEO domiciliée au 4 rue de l'Ermitage 25000 BESANCON pour un montant HT de 2 680€.
- D'autoriser le Président à signer le devis relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel,
- A solliciter l'aide du Département pour le financement de la réalisation de cette étude.

11. Attribution d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de création ou de réhabilitation d'un groupe scolaire sur Levier

Une consultation a été lancée et six offres ont été reçues. Sur les six reçues, trois ont été pré-sélectionnées et une phase de renégociation a eu lieu. Le Président, expose au conseil les références envoyées dans leurs offres et indique les montants initiaux puis renégociés.

Aurélien Dornier profite du sujet pour demander si un budget annexe « compétence écoles » pourrait être créé afin d'avoir une vision des dépenses de fonctionnement et d'investissement. La question sera posée à la trésorerie mais le Président lui indique qu'une comptabilité analytique a été mise en place depuis le budget. Les élus pourront ainsi avoir une vision du coût par école et du financement de la CCA 800 pour les enfants du territoire.

Délibération :

Suite à la mise en concurrence effectuée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction ou la réhabilitation d'un groupe scolaire sur Levier et après ouverture et analyse des 6 offres reçues, le conseil communautaire de la CCA 800 à l'unanimité :

- Décide de confier cette mission à TOUT UN PROGRAMME représenté par Matthieu FORTIN, 16 rue de la Sinne 68100 MULHOUSE pour un montant HT de 39 800€,
- D'autoriser le Président à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel,
- A Solliciter l'aide du Département pour le financement de la réalisation de cette étude au titre de son programme départemental « Assistance à maîtrise d'ouvrage »,
- D'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Département : 16 000€ soit 40.20 %
 - Commune de Levier en autofinancement : 7 933.33€ soit 19.93 %
 - CCA 800 en auto-financement : 15 866.67€ soit 39.87 %
- De réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à partir de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- De convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation,

D'informer le Département de la suite qui est donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par courrier du Président.

12. Attribution du marché de travaux de rénovation énergétique et de sécurisation de la gendarmerie de Levier

Délibération :

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour la rénovation énergétique et de sécurisation a été lancé par la collectivité pour la gendarmerie de Levier.

Cette consultation a été lancée le 9 avril 2021 pour une remise des offres le 10 mai 2021 à 19h00 et a été suivie par une période de négociation.

La consultation comprenait 9 lots :

LOT 01 – ITE BARDAGE
 LOT 02 - COUVERTURE
 LOT 03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
 LOT 04 - SERRURERIE
 LOT 05 – REVETEMENT DE SOLS COLLES
 LOT 06 – PEINTURE ET ISOLATION
 LOT 07 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
 LOT 08 _ PLOMBERIE
 LOT 09 _ ELECTRICITE

La commission d'ouverture des plis s'est réunie afin de procéder à l'analyse des offres le 12 mai et le 4 juin 2021.

Le président rappelle que la valeur technique est notée 60/100 et le prix 40/100.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les prestataires suivants :

Intitulé du lot	Prestataire retenu	Montant HT
LOT 01 – ITE BARDAGE	FACADES BISONINES	249 651.58
LOT 02 - COUVERTURE	SARL PUGET	54 000.00
LOT 04 - SERRURERIE	FCE	35 743.95
LOT 05 – REVETEMENT DE SOLS COLLES	EPPI ADMR	5 400.78
LOT 06 – PEINTURE ET ISOLATION	EPPI ADMR	42 793.54
LOT 07 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	TP MOUROT	29 056.22
LOT 08 _ PLOMBERIE	PREVALET Nicolas	7 339.14
LOT 09 _ ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES POURCELOT	73 517.00
TOTAL		547 502.21

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Retient les prestataires présentés par le Président,
- Autorise le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des travaux,
- Autorise le Président à faire des demandes de prêts,

Dit que les crédits sont ouverts au budget.

13. Autorisation d'emprunt dans le cadre des travaux de la gendarmerie de Levier

Une consultation auprès de plusieurs banques a eu lieu, François GARCIA expose les offres reçues.

Délibération :

Afin de financer les travaux de rénovation énergétique et de sécurisation de la Gendarmerie de Levier, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide la mise en place d'un emprunt de 725 000 € auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :

Prêt relais :

- Montant : 225 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux fixe annuel : 0.39 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 225 €

Prêt :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe annuel : 0.81 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 500 €

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

14. Autorisation d'emprunt dans le cadre des travaux de la construction de la maison de santé de Goux-les-Usiers

Une consultation auprès de plusieurs banques a eu lieu, François GARCIA expose les offres reçues. Deux banques ont proposé des offres similaires. Une demande de négociation a été faite à l'offre la moins intéressante. La collectivité a demandé à cette banque de renégocier le taux actuel du prêt de l'école de Sombacour mais la réponse n'a pas été satisfaisante ; le coût de remboursement étant trop élevé.

Nicolas ROYET souhaite ne pas prendre part au vote et au débat.

Délibération :

Afin de financer les travaux de construction de la Maison de Santé de Goux-les-Usiers, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide la mise en place d'un emprunt de 1 370 000 € auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :

Prêt relais :

- Montant : 840 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux fixe annuel : 0.38 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 700 €

Prêt :

- Montant : 530 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe annuel : 0.81 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 500 €

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

15. Travaux de sécurisation de l'école d'Evillers

Ahmed KALLAL indique ne pas prendre part au vote et au débat.

Le Président indique que la délibération est reprise car elle a été votée trop tôt par rapport à la procédure du dossier de subvention.

Délibération :

Le Président demande à l'assemblée d'annuler la délibération n°2021_04_51 et de la remplacer par la présente. Le conseil communautaire à l'unanimité l'autorise à procéder à son annulation.

Le Président fait lecture aux conseillers communautaires des devis pour les travaux à réaliser pour sécuriser l'école d'Evillers pour un montant HT de 18 820.80€.

Les travaux porteront sur la rénovation d'un mur de l'école, la pose de deux portails et de deux portillons mais aussi sur la réfection d'une partie de la toiture du préau. Le montant des travaux se décompose ainsi :

- Société SBS : 3 594.80€
- Société GRILLET Concept : 7 070€
- SARL BAUD : 8 156€

Le plan de financement sera le suivant :

Financement ETAT DETR /DSIL : 5 646.24€ soit 30 %
CCA 800_Autofinancement : 13 174.56€ soit 70 %

Le Président fait part à l'assemblée de l'importance de réaliser ces travaux afin de garantir la sécurité des enfants.

Le Président, propose à l'assemblée de :

- VALIDER ce projet pour préserver la sécurité des enfants,
- L'AUTORISER à signer les devis pour un montant total de 18 820.80€
- L'AUTORISER à déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL / DETR.
- VALIDER le plan de financement présenté ci-dessus,
- L'AUTORISER à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés valide ces propositions.

16. Convention de mise à disposition du local de l'Espace France Services par la commune de Levier

Le Président indique à l'assemblée que l'espace fonctionne très bien. Les élus le trouvent efficace mais manque de visibilité en termes de référencement (téléphone, horaires, adresse...).
Nicolas ROYET va regarder pour l'inscrire sur Google.

Délibération :

Le Président fait lecture à l'assemblée de la convention proposée par la commune de Levier pour la mise à disposition du local actuellement occupé par l'Espace France Services.
La présente convention est consentie à titre onéreux. Le loyer sera payable annuellement à terme échu le 1^{er} décembre de l'année écoulée. La première année fera l'objet d'un prorata.

Le loyer est fixé à 8150€ par an. Il sera réactualisé chaque année en fonction des charges supportées par la CCA 800 et des dotations reçues.

Les charges seront supportées directement par la CCA 800.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité valide cette convention et autorise le Président à procéder à sa signature.

17. Convention de mise à disposition d'une calèche au profit de l'association « Les amis du musée »

Le Président informe que la calèche est arrivée à Levier. Un point presse sera organisé le 23 juillet 2021 afin de donner de la visibilité à cette acquisition innovante. Le conseil communautaire recevra une invitation prochainement pour cette inauguration.

Coralie GABRY demande qui conduira la calèche. Le Président lui répond qu'après interrogations auprès de deux services juridiques, aucun diplôme spécifique est nécessaire. Le cocher devra être majeur et connaître son code de la route.

Délibération :

Le Président fait lecture à l'assemblée de la convention proposée par la collectivité à l'Association « Les Amis du Musée » afin de leur mettre à disposition la calèche accessible aux PMR.

La présente convention est consentie à titre gratuite.

L'association encaissera les recettes mais en contrepartie s'engage à prendre en charge les réparations, maintenances.

L'équipement sera assuré par le preneur mais aussi par le propriétaire.

L'Association pourra facturer des prestations en cas de demande pour des manifestations.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité valide cette convention et autorise le Président à procéder à sa signature.

Le Président est également autorisé à souscrire à une assurance pour ce bien.

18. Vente d'un terrain sur la zone économique Champs Bégaud

Le Président expose au conseil le projet de M. Jeannet d'implanter son entreprise de constructions modulaires ainsi qu'en « vitrine » de zone une micro-crèche. Il indique également qu'une parcelle sera attribuée lors du prochain conseil communautaire à l'entreprise VALLET Motoculture présente dans le centre du village de Levier.

Délibération :

Suite à la demande de la société 3D BAT' représenté par M. JEANNET Clément pour s'implanter sur la zone de Champs Bégaud et après rendez-vous avec le vice-Président en charge de l'économie, il est proposé au conseil de vendre la parcelle cadastrée ZD 310 d'une superficie de 2338 m² au prix de 32.60€ HT le m².

L'entreprise souhaite s'implanter pour y installer son activité de constructions modulaires mais aussi pour construire une micro-crèche privée.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Monsieur JEANNET Clément, la parcelle cadastrée ZD 310 d'une superficie de 2338 m² au prix de 32.60€ HT. Une TVA de 20 % sera appliquée.
- Autorise le président à signer l'acte de vente, les frais de notaire restant à charge de l'acquéreur,

Conformément aux autres actes de ventes de la zone d'activité, dans le cas où la construction n'aurait pas débuté dans un délai de deux ans à compter du jour de la signature de l'acte, l'entreprise devra rétrocéder le terrain à la communauté de communes au prix d'achat HT.

19. Acquisition d'une maison forestière

Le Président fait par aux élus de la proposition reçue par la Direction Départementale des Finances Publiques. Les élus à l'unanimité se réjouissent de cette nouvelle. Le but de cet achat et de développer ce site touristique. Des études devront être faites mais le projet est d'ores et déjà orientés vers une structure éco-responsable.

Aurélien DORNIER pense que s'il y a une restauration de mise en place il sera bon d'y implanter une gestion privée.

Coralie GABRY pense quant à elle qu'il faut garder ce lieu convivial, gratuit.

Délibération :

Le Président fait lecture de la proposition de la DDFIP pour acquérir la maison forestière cadastrée B 46 et B 47 sur la commune de GEVRESIN. Le bien nous est proposé à la vente au prix de 13 000€ HT.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE l'achat de cette maison au prix de 13 000€ HT,
- AUTORISE le Président à engager et à signer toutes les démarches relatives à cette opération,
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente.

20. Tarif de la taxe de séjour 2022

Délibération :

Le 9 juin dernier, la modification du barème de la taxe de séjour était à l'ordre du jour du Conseil communautaire. Or après vérification de cette délibération, la Préfecture a mis en avant un problème concernant « la taxe sur les hébergements sans classement ou en attente de classement »

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il faut donc prendre une délibération rectificative de la délibération n°2020-06-03.

	Catégories d'hébergement	Tarif par personne adulte et par nuitée
1	Palaces	4.00 €
2	Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublé de tourisme 5 étoiles	3.00 €
3	Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublé de tourisme 4 étoiles	2.30 €
4	Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublé de tourisme 3 étoiles	1.50 €
5	Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublé de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €
6	Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublé de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0.80 €
7	Terrain de camping et de caravanages classées en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €
8	Terrain de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2 étoiles et tous autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €

Catégories d'hébergement	Pourcentage par personne adulte et par nuitée
Hébergements sans classement ou en attente de classement	5 %

Ce taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

- Le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour est de 5 €

- Les périodes de reversement sont organisées ainsi :
 Le 15 mai pour la période du 01/01 au 30/04
 Le 15 septembre pour la période du 01/05 au 31/08
 Le 15 janvier pour la période du 01/09 N-1 au 31/12 N-1

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité valide ces nouvelles dispositions à l'unanimité.

21. Renouvellement du contrat de maintenance informatique

Délibération :

Le Président fait lecture de la proposition de renouvellement du contrat informatique par l'entreprise Infos Réseaux Services. Le montant proposé est de 6 156€ contre 9186€ pour cette année.

Le Président propose de renouveler ce contrat de maintenance pour les équipements informatiques des écoles pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE cette proposition,
- AUTORISE le Président à signer le contrat de maintenance pour un montant annuel de 6 156€.

22. Modification des délégations au Président

Délibération :

Le Président par délibération du 17/07/2020 a le pouvoir de créer des régies de recettes mais pas de les modifier, ni de les supprimer.

Suite à une demande de Mme GUENAT, Trésorière de Levier, il convient de modifier cette délibération afin de pouvoir permettre au Président d'intervenir auprès des régies lorsqu'il est nécessaire de les supprimer ou de les clôturer.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces nouvelles dispositions.

23. Demande de subventions d'associations

François Garcia explique la subvention demandée par l'association mémoires vives de haute Comté pour cette année. L'association rencontre des frais très élevés pour la maintenance du matériel (58 TV et 27 tablettes). Une assurance pour remplacer le matériel avait été souscrit mais a été résiliée afin de baisser les frais.

Aurélien Dornier est étonné qu'un investissement aussi important n'est pas fait l'objet d'un plan financier pluriannuels avec des recettes enfance pour le fonctionnement.

Ahmed KALLAL demande si le personnel soignant est formé pour l'utilisation. Marie-Claire Monnin lui répond que comme partout le personnel n'a pas assez de temps pour cela.

Délibération :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le versement des subventions comme suit :

- Amis du musée : 3 400 €
- Vivre à l'hexagone : 300 €
- Comice agricole : 400 €
- Croix rouge : 400 €

Un débat est porté sur la demande de subvention de l'association « Mémoires vives Haute Comté » pour un montant de 2706 €.

Après discussion, la subvention est votée à :

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 6

24. Cadeau de départ en retrait pour un agent technique

Délibération :

Madame Colette LABOUILLE fera valoir son droit à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2021.

Pour la remercier de son assiduité et de son investissement dans la collectivité, Le Président propose de lui offrir un cadeau d'une valeur pouvant aller jusqu'à 150€.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à acheter un cadeau.

Informations diverses

- Courrier de M. JEANNERET André qui demande que sa parcelle située à proximité de la zone Champs Bégaud soit raccordée en eau potable au frais de la CCA 800. Cette demande émane d'un accord verbal avec d'anciens élus suite à la vente par l'indivision Jeanneret d'un terrain à la CCA 800 en 2013. Bien que sa demande soit entendable, le conseil communautaire en l'absence d'écrit ne peut accepter cette prise en charge. Le conseil communautaire se trouve désolé de cette situation et proposera à M. Jeanneret de se raccorder lorsque les travaux d'agrandissement de la zone seront réalisés. Ainsi M. Jeanneret pourra bénéficier d'un prix négocié et en conséquent moins onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Président,
Claude COURVOISIER
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CCA 800
"Espace Levier - Val d'Usiers"
BP 21 - 25270 LEVIER